

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	18
représentés	9
votants	27
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	27
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoints), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Nicolas DEVAUX, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Christine GRILLOT représentée par Véronique LAMBERT
Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Joël MOUREAUX représenté par André JOURD'HUI
Valérie BLONDEAU représentée par Jean-François GAILLARD
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON
Claire PROST-JACQUOT représentée par Antoine SEIGLE-FERRAND
Marie-Hélène RAFFANEL représentée par Laurent GAUDIN

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHON

Convocation : 1^{er} avril 2022

n° 56

Objet : Demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département du Jura pour l'aménagement du parvis de la gare

VU la délibération municipale du 29 janvier 2021 dans laquelle le Conseil Municipal a approuvé la première tranche du programme de voirie estimé à 175 092,75 € HT qui comprenait notamment l'aménagement du parking et de la rue accédant à la gare estimé à 114 863 € HT. Pour ce projet, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet CIRUS BFC.

VU la note de synthèse n° 2022-52 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 8 avril 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt » réuni le 31 mars 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT qu'après les études préliminaires, le cabinet CIRUS BFC a proposé d'augmenter la capacité du parking pour répondre à la demande des utilisateurs : la capacité est actuellement de 25 places environ et passerait à 46 places,

CONSIDERANT que le planning de réalisation de ces travaux est envisagé en 2 phases avec dans une première tranche, la réalisation du futur parking et dans une seconde tranche, l'aménagement du parvis et la réfection de la voie d'accès à la gare depuis l'avenue de la gare,

CONSIDERANT que le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (CR BFC) souhaitait, parallèlement à ce projet, mettre en accessibilité ses arrêts de bus et notamment ceux situés avenue de la gare. Après échange sur site, le CR BFC a opté pour un déplacement sur le parvis de la gare de ses abris-bus situés avenue de la gare. Ce choix permet une mutualisation des équipements étant précisé que le CR BFC pourrait participer financièrement à ce projet en prenant en charge la plus-value liée à la réalisation de revêtement perméable.

.../.

.../. 2 –

CONSIDERANT que, le cabinet CIRUS a, dans le cadre des études d'avant-projet, estimé les deux tranches de travaux fonctionnelles comme suit :

1 ^{ère} tranche	Création du parking	258 907,00 € HT
2 ^{nde} tranche	Aménagement du parvis : 114 261,00 € HT	297 183,60 € HT
	Réfection de la voirie : 182 922,60 € HT	
Total		556 090,60 € HT

CONSIDERANT que les travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental du Jura (CD 39) au titre de la Dotation Jura, le plan de financement de cette 1^{ère} tranche de travaux s'établirait comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Création du parking	258 907,00 € HT	ETAT – DETR 30 %	77 672,10 €
		CR BFC – 20 %	51 781,40 €
		CD 39 – Dotation Jura 20 %	51 781,40 €
		Autofinancement – 50 %	77 672,10 €
Total	258 907,00 € HT	Total	258 907,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

1/ APPROUVE la première tranche de travaux correspondant à la création du parking et estimée à 258 907 € HT.

2/ APPROUVE le plan de financement ci-dessus correspondant à cette opération.

3/ AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la Dotation Jura.

4/ AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,




Dominique BONNET